



Bilan de la concertation

URBICAND

Mosaïque Environnement

SCOT arrêté par délibération du Comité Syndical du 15 décembre 2025



SOMMAIRE

La concertation prévue par délibération 3

1. Communication sur le site internet du Doubs central 3
2. Mise à disposition du public du dossier de SCoT et de registres de concertation..... 4
3. Organisation d'au moins une réunion publique 5
 - 3.1. Réunion publique du 15 juin 2023..... 5
 - 3.2. Réunion publique du 30 octobre 2025..... 8

La concertation complémentaire 12

1. Information presse, revue PETR et réseaux sociaux..... 12
2. Organisation d'ateliers agricoles 15
3. Sorties nature 16

Concertation des élus et des partenaires Phase par Phase..... 17

1. Instances mobilisées..... 17
2. Etape 1 : Diagnostic de territoire 17
3. Etape 2 : Projet d'Aménagement Stratégique 19
4. Etape 3 : Document d'Orientation et d'Objectifs..... 20

Principaux sujets abordés dans le cadre de la concertation Grand Public 23

1. Sujets abordés dans le cadre des ateliers agricoles sur le diagnostic (novembre 2019)..... 23
2. Sujets abordés dans le cadre de la réunion publique sur le PAS (juin 2023)..... 24
3. Sujets abordés dans le cadre de la réunion publique sur le DOO (octobre 2025)..... 26

La concertation prévue par délibération

Le comité syndical du PETR du Doubs Central a prescrit la révision du SCoT le 6 avril 2017. Cette délibération a fixé conjointement les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément aux articles L143-30 et L143-17 du code de l'urbanisme.

Les modalités de concertation inscrites dans cette délibération sont les suivantes :

III. La concertation

Sur le fondement de ces objectifs, l'élaboration du SCoT dans le cadre de sa révision est l'occasion d'initier un débat public sur le territoire. Il se concrétise par une concertation à mener durant toute l'élaboration du SCoT du Doubs central avec les habitants, les associations locales, les usagers et plus généralement avec l'ensemble des personnes concernées.

Les objectifs assignés à cette concertation sont :

- d'assurer une information sur l'avancement de l'élaboration du SCoT.
- de permettre l'expression des projets.
- d'associer le public à l'élaboration du projet en recueillant les avis et points de vue.

A cette fin, il est proposé de retenir les modalités de concertation suivantes :

- communications sur le site internet du Doubs central,
- mise à disposition du public aux sièges du PETR du Doubs central et de ses EPCI membres :
 - o les documents du dossier SCoT : diagnostic et état initial de l'environnement, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),
 - o d'un registre de concertation,
- organisation d'au moins une réunion publique visant à échanger avec la population et toute personne concernée et intéressée sur le projet de SCoT du Doubs central.

D'autre part, seront associées à la démarche, les différentes personnes mentionnées à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme et seront consultées en cours de procédure et à leur demande les personnes citées à l'article L.132-12 et suivants du code de l'urbanisme.

1. Communication sur le site internet du Doubs central

Une rubrique spécifique a été alimentée et mise à jour sur le site internet du PETR, ainsi que des éléments d'actualité.

Le site internet du Doubs Central dispose d'un menu « Aménagement » renvoyant vers des rubriques relatives au SCoT en vigueur. Le site donne des informations sur ce qu'est un SCoT, et explique sa composition. Il permet de télécharger le SCoT en vigueur.

Ce menu a été complété lors de l'engagement de la révision par une rubrique « Révision du SCoT en cours », sur laquelle ont été publiés les éléments de diagnostic ainsi que le PAS débattu. Cette page a bien été mise à jour au fur et à mesure ; la page internet présentant notamment le PAS mis à jour et redébattu suite à son actualisation en 2025 :

The screenshot shows a website with a blue navigation bar containing the following links: Accueil, Le PETR, Aménagement (highlighted in orange), LEADER, Mobilité, Santé, Filières locales, Transition, and Contact. The main content area is titled 'Révision du SCoT en cours' and contains the following sections:

- Contexte de la révision du SCoT**

Compte tenu de l'évolution du périmètre du SCoT au 1er janvier 2017, il a été fait le choix d'engager la révision du SCoT du Doubs central lors du comité syndical du 6 avril 2017. En effet, le périmètre du SCoT s'est agrandi de 41 communes dites "en zone blanche" car non couvertes par un SCoT approuvé. Il s'agit du secteur ouest de l'actuelle CC Doubs Baumois, des communes du secteur de Belleherbe formant avec celles du vallon de Sancey la CC du Pays de Sancey Belleherbe, et de la commune de Désandans ayant rejoint la nouvelle CC des 2 Vallées Vertes. Dès lors, le choix de la mise en révision du SCoT s'est imposé afin de couvrir l'intégralité du nouveau périmètre du PETR, composé de 139 communes.

Par ailleurs, la révision du SCoT permettra en outre de répondre aux nouvelles attentes nationales ou régionales, visant notamment à être compatible avec les nouvelles orientations définies dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il conviendra également d'intégrer les nouvelles dispositions de la charte du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, puisque 10 communes du PETR en font partie.

Les travaux de révision du SCoT ont débuté en septembre 2019 et devraient aboutir en fin d'année 2023.
- Le Diagnostic**

Suite à la sélection des nouveaux prestataires en charge de la révision du SCoT, les premières études de diagnostic ont débuté en septembre 2019. Plusieurs temps d'échanges avec les élus et les partenaires techniques ont permis de cerner les constats et enjeux pour le territoire. Nous avons pu pour cela nous appuyer sur le diagnostic du SCoT en vigueur, intégrer de nouvelles données disponibles sur le nouveau périmètre du SCoT, et bénéficier de l'expertise de l'ensemble des forces vives du territoire. Le diagnostic a été finalisé et présenté aux élus en fin d'année 2020. Ce dernier pourra être complété et amendé jusqu'à l'arrêt du SCoT.

Il vous est doré et déjà possible de télécharger ci-dessous les différentes pièces du diagnostic par grandes thématiques :

 - [L'Etat Initial de l'Environnement \(EIE\)](#)
 - [Le diagnostic "démographie-habitat"](#)
 - [Le diagnostic "services et équipements"](#)
 - [Le diagnostic "mobilités"](#)
 - [Le diagnostic "économie"](#)
 - [Le diagnostic "paysages"](#)

Il vous est également possible de télécharger ci-dessous une synthèse des constats et enjeux soulevés lors de cette phase de diagnostic :

 - [Synthèse des constats et enjeux du diagnostic](#)
- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**

Le projet d'aménagement stratégique du SCoT, dont l'élaboration a démarré en 2021, a fait l'objet d'un premier débat d'orientations en Comité Syndical en date du 15 juin 2023. Compte tenu des évolutions observées sur le territoire ces dernières années et de l'approbation du SRADDET modifié en octobre 2024, le projet d'aménagement stratégique a été adapté et a fait l'objet d'un nouveau débat en comité syndical le 30 juin 2025.

Ce document définit la stratégie d'aménagement pour les 20 prochaines années et pose la stratégie, les ambitions et les objectifs du SCoT du Doubs central. Vous pouvez télécharger ci-dessous le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Doubs central :

 - [Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Doubs central](#)

En plus de cette rubrique thématique, le site internet du PETR dispose en page d'accueil d'une rubrique « A la Une » qui présente les éléments d'actualité. Cette rubrique a été mobilisée pour annoncer les actualités en lien avec le SCoT.

Exemple de la rubrique « A la Une » : Annonce de la réunion publique du 30 octobre 2025 :

A la Une
Marchés publics

Réunion publique SCoT 30 octobre

Le SCoT du Doubs central se construit avec vous !

Le PETR du Doubs central vous invite à une réunion publique pour découvrir les grandes orientations du futur SCoT, document stratégique qui définit, à l'échelle du territoire, les grandes lignes de son développement pour les 20 prochaines années.

Le jeudi 30 octobre à 18h30
Hôtel des Services – 1 place Jean Moulin, Baume-les-Dames

Logement, mobilités, développement économique, environnement...
Venez découvrir les grands choix pour l'avenir du territoire et partager votre avis !

Le SCoT, c'est imaginer ensemble le Doubs central de demain.

⏪
1 / 4
⏩

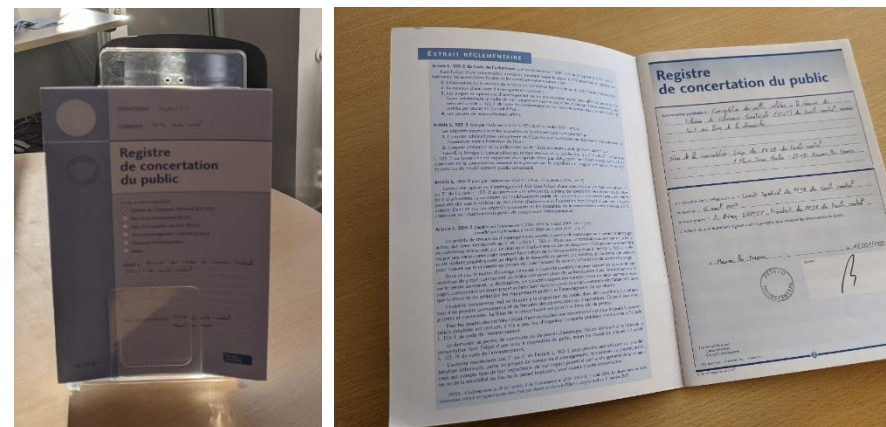
2. Mise à disposition du public du dossier de SCoT et de registres de concertation

Conformément à la délibération sur les modalités de concertation, des registres de concertation du public ont été mis en place au siège du PETR, ainsi que dans les sièges de chacun des EPCI membres.

Au fil de l'élaboration des pièces du SCoT (diagnostic, PAS, DOO), ces dernières ont été mises à disposition dans les mêmes conditions.

A ce stade, aucune remarque n'a été déposée dans les registres de concertation mis en place.

Registre de concertation mis en place au siège du PETR :



3. Organisation d'au moins une réunion publique

Deux réunions publiques ont été organisées :

- Le 15 juin 2023, afin de présenter les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;
- Le 30 octobre 2025, afin de présenter les principales dispositions du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Ces deux réunions ont accueilli environ 40 participants (chacune).

3.1. Réunion publique du 15 juin 2023

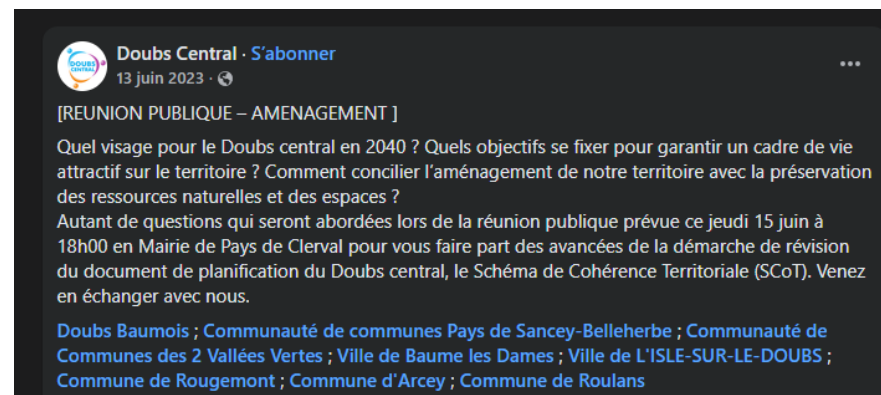
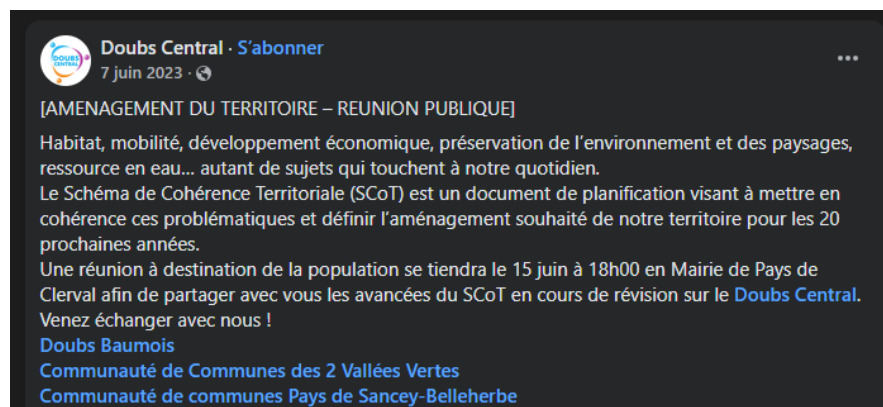
Cette réunion a eu pour objet de présenter le fonctionnement du SCoT, et les grandes orientations définies dans le Projet d'Aménagement Stratégique.

Cette réunion a été annoncée par voie de presse ainsi que sur le compte Facebook du PETR du Doubs central.

Ces publications ont été relayées sur les réseaux sociaux de certains élus, par la commune de Rougemont, la commune de L'Isle sur le Doubs, par la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes sur son application Intramuros, son compte Facebook et son site Internet.

Un mail d'invitation à cette réunion publique a été envoyé à l'ensemble des maires du Doubs central afin que ceux-ci se fassent le relai de la réunion publique.

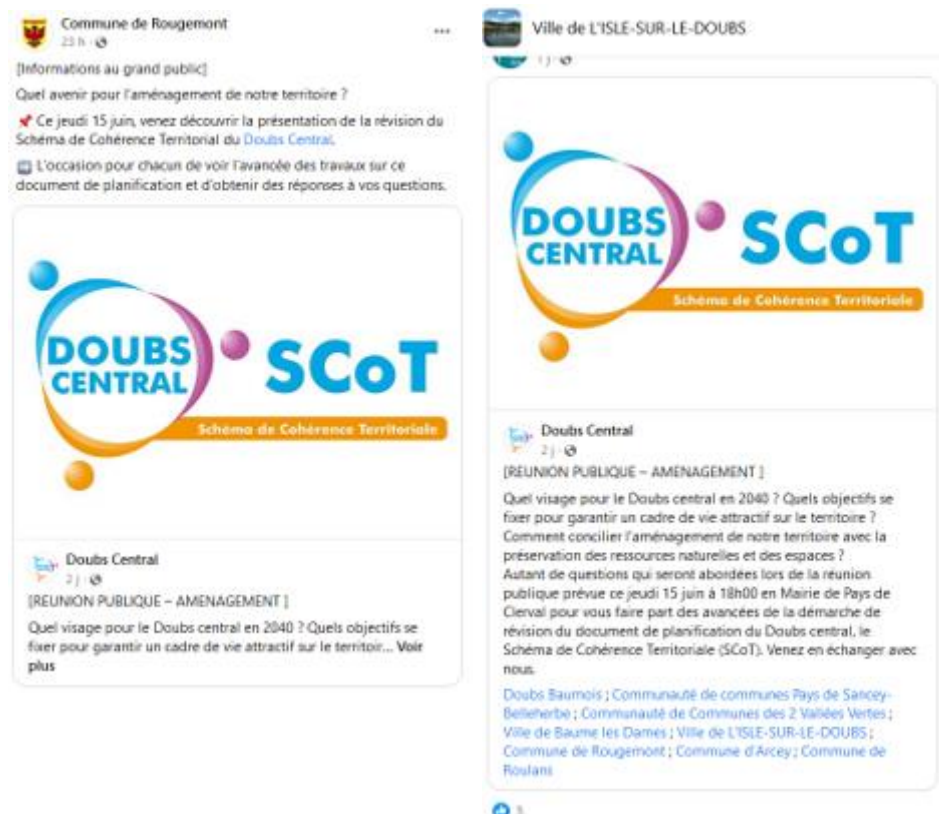
Annonce de la réunion publique sur le compte Facebook du PETR :



Annonce de la réunion publique sur le site Internet de l'EPCI « Deux Vallées Vertes » :



Annonce relayée sur les réseaux sociaux par les communes :



Exemple de mail d'invitation transmis à l'ensemble des maires du Doubs central :

Ludovic PELLETIER - DOUBS CENTRAL

De: Ludovic PELLETIER - DOUBS CENTRAL
Envoyé: vendredi 2 juin 2023 15:55
À: gaec.barbierm@wanadoo.fr
Objet: A vos agendas - réunion publique SCoT

A l'attention des Maires du Doubs central.

Monsieur Michel BARBIER,
Monsieur le Maire,

Le PETR du Doubs central poursuit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Pour rappel, ce document de planification a pour objectif de fixer des règles encadrant les possibilités d'évolution du territoire notamment en matière d'habitat et de développement économique, tout en veillant à réduire notre consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et à préserver les continuités écologiques. Aussi, les documents locaux d'urbanisme (cartes communales, PLU...) devront s'inscrire en compatibilité avec les orientations définies dans le SCoT.

Afin de présenter l'avancée de la démarche et les objectifs qui seront affichés dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT, une réunion publique à destination des élus et de la population sera organisée le jeudi 15 juin à 18h00 en Mairie de PAYS DE CLERVAL.

Une invitation vous parviendra prochainement, mais je vous invite dès à présent à bloquer cette date dans votre agenda.

Restant naturellement disponible pour plus de renseignements.
Cordialement.



Ludovic PELLETIER | Directeur Adjoint
PETR du Doubs central
Hôtel des services – 1 place Jean Moulin – BP 42027
25112 BAUME LES DAMES CEDEX
Standard : 03 81 84 42 48 / Ligne directe : 03 81 84 48 55
Mail : l.pelletier@doubscentral.org
Pour suivre l'actualité : www.doubscentral.org et [f](https://www.facebook.com/doubscentral)

Financé par :

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



3.2. Réunion publique du 30 octobre 2025

La réunion publique du 30 octobre 2025 a présenté la démarche, les principales orientations du SCoT ainsi que les principales prescriptions du DOO (consommation d'espace, DAACL, productions de logements, densités ...).

Cette réunion a été annoncée par voie de presse ainsi que sur le réseau Facebook du Doubs Central, le 21 octobre et le 30 octobre. Une affiche a été réalisée par le PETR pour cette occasion.

Ces publications ont été relayées par les réseaux sociaux des élus du territoire, ainsi que de la commune de Baume-les-Dames et de L'Isle sur le Doubs.

Un mail d'invitation à cette réunion publique a été envoyé à l'ensemble des maires du Doubs central afin que ceux-ci se fassent le relai de la réunion publique ainsi qu'aux membres du conseil de développement.

Un mail a également été envoyé aux chargés de mission communication des bourgs-centres et des communautés de communes pour assurer la visibilité de la réunion publique.



Affiche réalisée par le PETR pour communiquer sur la réunion publique, relayée sur les réseaux sociaux :



Communication sur les réseaux sociaux réalisée par le PETR :



Doubs Central
 21 octobre à 11:54 ·

[AMENAGEMENT DU TERRITOIRE] [SCoT]

Le PETR du Doubs central invite les habitants, les acteurs économiques et associatifs, les élus du territoire à une réunion publique pour découvrir les grandes orientations du futur SCoT :

🕒 Jeudi 30 octobre à 18h30
 📍 Hôtel des services - 1 place Jean Moulin - Baume les Dames

🏠🚗🚲🚶🌳 Logement, mobilités, développement économique, environnement... Venez découvrir les grands choix pour l'avenir du territoire et partager votre avis ! 🗣️💬

🟢 Le SCoT, c'est imaginer ensemble le Doubs central de demain.

#DoubsCentral #SCoT #Territoire #Concertation
 #Aménagement #Transition #RéunionPublique
 Voir moins



Doubs Central
 30 octobre à 09:30 ·

C'est ce soir 🌟😊
 [AMENAGEMENT DU TERRITOIRE] [SCoT]

💡 Le Doubs central imagine son avenir... et vous en faites partie !
 Rendez-vous ce soir, jeudi 30 octobre à 18h30 à Baume-les-Dames pour la réunion publique sur la révision du SCoT.

🏠🚗🚲🚶🌳 Logement, mobilités, développement économique, environnement...

Venez découvrir les grandes orientations et donner votre avis ! 🌱

🕒 Jeudi 30 octobre à 18h30
 📍 Hôtel des services - 1 place Jean Moulin - Baume les Dames

Communauté de communes Pays de Sancey-Belleherbe Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes Doubs Baumoises Ville de Baume les Dames Ville de L'ISLE-SUR-LE-DOUBS La gazette de Sancey et ses environs - Page Commune de Rougemont Office de Tourisme de

Communication par voie de presse dans l'Est Républicain (25, 26 et 29 octobre 2025), édition de Besançon :



Réunion publique pour la révision du Schéma de cohérence territoriale

L'Est Républicain - 25 oct. 2025 à 19:07 - Temps de lecture : 1 min

🔍

📌

📄

Le PETR Doubs central poursuit la révision de son Schéma de...

Cet article est réservé aux abonnés. Il vous reste 90% de cet article à lire.

Bloc-notes Baume-les-Dames

Assemblée générale de notre SDAE
 Jeudi 30 octobre. À 9h30. Le Car. L'Assemblée générale initialement prévue le 23 octobre et reportée au 30 octobre. Thème de la journée : Différentes interventions des responsables agricoles et intervention sur le thème de la prévention des chutes et aide financière pour améliorer les logements. Tél. 03 81 65 52 65.

Réunion publique révision du SCoT du Doubs central
 Jeudi 30 octobre. À 18h30. Hôtel des Services. Le PETR du Doubs central invite les habitants, les acteurs économiques et associatifs, les élus à une réunion publique pour découvrir les grandes orientations du futur SCoT. Gratuit. Tél. 03 81 84 42 48.

Hôpital Sainte-Croix
 Tous les jours. Tél. 03 81 84 42 48.

Bloc-notes Baume-les-Dames

Inscription pour l'affouage
 Les dossiers sont à retirer à l'accueil de la mairie. Deux parcelles au choix : 15 ou 30 stères. 8 €/stère. Tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Jusqu'au vendredi 7 novembre. Tél. 03 81 84 07 13.

Réunion publique révision du SCoT du Doubs central
 Jeudi 30 octobre. À 18h30. Hôtel des Services. Le PETR du Doubs central invite les habitants, les acteurs économiques et associatifs et les élus à une réunion publique pour découvrir les grandes orientations du futur SCoT. Gratuit. Tél. 03 81 84 42 48.

Pays-de-Clerval
Inscription pour l'affouage
 Les inscriptions pour l'affouage

Baume-les-Dames

Réunion publique pour la révision du Schéma de cohérence territoriale

Le PETR Doubs central poursuit la révision de son Schéma de cohérence Territoriale (SCoT), un document essentiel qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir.

Afin que les habitants, élus, acteurs locaux économiques et associatifs puissent découvrir les grandes lignes du projet et donner leur avis, une réunion publique est organisée le jeudi 30 octobre à 18h30 à l'hôtel des services au 1, place

Jean-Moulin, avec un temps d'échange.

Le PETR du Doubs central invite chacun à venir s'informer et partager sa vision du territoire : le SCoT se construit avec et pour les habitants.

Communication par voie de presse dans l'Est Républicain (24 et 25 octobre 2025), édition de Montbéliard :

L'Isle-sur-le-Doubs

RR Réunion publique sur le futur du Doubs central

L'Est Républicain – 24 oct. 2025 à 18:57 – Temps de lecture : 1 min



L'Isle-sur-le-Doubs • Réunion publique sur le futur du Doubs central

Le PETR Doubs central poursuit la révision de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT), un document essentiel qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir : aménagement de l'espace, habitat, mobilité, économie, environnement, transition énergétique, services et cadre de vie.

Pour présenter les grandes lignes du projet aux habitants, acteurs économiques et associatifs, ainsi qu'aux élus, le PETR organise une réunion publique jeudi 20 octobre 2025 à 18h30, à l'Hôtel des Services, 1, place Jean Moulin, à Baume-les-Dames.

Cette réunion sera l'occasion de présenter les choix proposés pour le territoire et d'échanger avec les participants sur les enjeux d'avenir du Doubs central. Le PETR invite chacun à venir s'informer et partager sa vision du territoire. Le SCoT se construit avec et pour les habitants.



Chacun est invité à donner son avis sur le SCoT.

L'Isle-sur-le-Doubs • Une collecte rose en mairie pour la lutte contre le cancer



Comme chaque année, une quinzaine de personnes âgées, bénévoles municipaux et membres du CCAS ont répondu à l'invitation de Martine Lohse, adjointe chargée du CCAS, et se sont rendues en mairie vêtues, en partie, de rose. Une collecte a été organisée, et une partie des dons sera envoyée à la Ligue contre le cancer.

Saint-Hippolyte • Retrouvailles et souvenirs lors d'un repas pour les habitants de 75 ans



Grâce à l'initiative de Michel Beaudin, les habitants de Saint-Hippolyte âgés de 75 ans se sont retrouvés pour partager leurs souvenirs autour d'un repas convivial. Certains se souviennent avoir fréquenté la maternité de Saint-Hippolyte, alors installée dans le bâtiment du Convent.

Ces retrouvailles avaient eu lieu pour la dernière fois il y a six ans. Les éditions suivantes avaient dû être ajournées en raison du Covid et de la maladie de l'un des participants. Ils étaient 26 autour de la table, deux membres de la promotion s'aidant dans le Sud n'ayant pas pu se déplacer. La journée s'est achevée par des parties de cartes dans la bonne humeur.

Invitation des membres du Conseil de Développement :

Gwendoline PECHON - DOUBS CENTRAL

De: Gwendoline PECHON - DOUBS CENTRAL
Envoyé: lundi 20 octobre 2025 16:00
À: gilbert MARBOEUF
Objet: Invitation à la réunion publique sur le SCoT le jeudi 30 octobre

Bonjour Monsieur MARBOEUF,

Je vous remercie de transmettre cette invitation à l'ensemble des membres du conseil de développement.

Bonne journée,

Le PETR du Doubs central vous invite à une **réunion publique** consacrée à la présentation des **grandes orientations et objectifs du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, actuellement en cours de révision.

Jeudi 30 octobre 2025 à 18h30

Hôtel des Services – 1, place Jean Moulin, Baume-les-Dames

Le SCoT du Doubs central est un document stratégique qui définit, à l'échelle du territoire, les grandes lignes de son développement pour les 20 prochaines années : aménagement de l'espace, habitat, mobilités, économie, environnement, transition énergétique, services et cadre de vie.

Cette réunion publique sera l'occasion de **présenter les grands choix proposés pour le territoire** et d'échanger avec vous ainsi que les habitants, les acteurs économiques et associatifs, les élus, ... sur les **enjeux d'avenir du Doubs central**.

Le PETR du Doubs central invite chacun à venir s'informer et partager sa vision du territoire : **le SCoT se construit avec et pour les habitants**



Gwendoline PECHON | Directrice

PETR du Doubs central

Hôtel des services – 1 place Jean Moulin – BP 42027
25112 BAUME LES DAMES CEDEX
Ligne directe : 03 81 84 48 54 / Mobile : 07 55 10 80 91
Standard : 03 81 84 42 48
Mail : g.pechon@doubscentral.org

Pour suivre l'actualité : www.doubscentral.org et

Financé par :



COFINANCE
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Invitation des maires :

Gwendoline PECHON - DOUBS CENTRAL

De: Gwendoline PECHON - DOUBS CENTRAL
Envoyé: vendredi 17 octobre 2025 14:52
À: 'contact@vytiesbelvoir.fr'
Objet: Invitation réunion publique révision SCoT 30 octobre 2025 18h30 BAUME LES DAMES

A l'attention des maires des communes du PETR du Doubs central.

Monsieur le Maire Lionel TORCHIO,

Nous avons le plaisir de vous convier, vous et vos conseillers municipaux, à la réunion publique de présentation des grandes orientations et objectifs (DOO) du SCoT du Doubs central dans le cadre de sa révision, qui se tiendra le :

Jeudi 30 octobre à 18h30
A l'Hôtel des Services de Baume les Dames (siège du PETR)
1 Place Jean Moulin

Vous trouverez au lien ci-contre un visuel à diffuser sur vos canaux de communication numériques ou à afficher dans votre mairie pour informer les habitants de votre commune de la tenue de cette réunion : [visuel réunion publique](#).

Nous profitons également de cette invitation pour vous relayer une note établie par l'Agence de Développement et d'urbanisme (ADU) du Pays de Montbéliard concernant le Zéro Artificialisation Nette que vous trouverez au lien ci-contre : [note zéro artificialisation nette](#).

Cette note réalisée à la demande du PETR du Doubs central vous permettra d'avoir une meilleure compréhension de cet objectif et de ses implications sur vos documents d'urbanisme.

L'ADU met à disposition du PETR de Doubs central, des communautés de communes et communes qui le composent d'autres documents téléchargeables aux liens ci-dessous :

- [Une publication présentant les effets de la loi Climat et Résilience \(2021\) sur les politiques d'aménagement et d'urbanisme ;](#)
- [Une publication présentant les évolutions ultérieures, apportées par la loi visant à faciliter la mise en œuvre du ZAN \(2023\) ;](#)
- [Une note récente présentant les principaux points d'évolutions apportés par la proposition de loi TRACE adoptée au Sénat en mars 2025 et devant être très prochainement débattue au Sénat.](#)

Le PETR du Doubs central se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Comptant vivement sur votre participation à la réunion publique, recevez, Monsieur le Maire, nos sincères et respectueuses salutations.

Pour Monsieur Thomas Vigreux, président du PETR du Doubs central et Monsieur Frédéric CARTIER, vice-président en charge de l'aménagement du territoire.

Invitation des chargés de communication des bourgs centres et des Communautés de Communes :

Gwendoline PECHON - DOUBS CENTRAL

De: Gwendoline PECHON - DOUBS CENTRAL
Envoyé: lundi 20 octobre 2025 15:29
Objet: Réunion publique révision du SCoT du Doubs central 30 octobre
Pièces jointes: Visuel réunion publique SCoT.jpg; Visuel réunion publique SCoT.pdf

Bonjour,

Le PETR du Doubs central organise une réunion publique le jeudi 30 octobre à 18h30 ayant trait à la révision du SCoT du Doubs central.

Si vous souhaitez communiquer sur cet événement sur vos différents canaux vous trouverez en pièce jointe un visuel et ci-dessous un court texte de présentation :

Le PETR du Doubs central invite l'ensemble des habitants, élus et acteurs économiques et associatifs du territoire à une **réunion publique** consacrée à la présentation des **grandes orientations et objectifs du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, actuellement en cours de révision.

 **Jeudi 30 octobre 2025 à 18h30**

 **Hôtel des Services – 1, place Jean Moulin, Baume-les-Dames**

Le SCoT du Doubs central est un document stratégique qui définit, à l'échelle du territoire, les grandes lignes de son développement pour les 20 prochaines années : aménagement de l'espace, habitat, mobilités, économie, environnement, transition énergétique, services et cadre de vie.

Cette réunion publique sera l'occasion de **présenter les grands choix proposés pour le territoire** et d'échanger avec les habitants sur les **enjeux d'avenir du Doubs central**.

Le PETR du Doubs central invite chacun à venir s'informer et partager sa vision du territoire : **le SCoT se construit avec et pour les habitants.**

Je vous remercie pour la diffusion de cet événement.

Bonne journée,

La concertation complémentaire

Des modalités de concertation supplémentaires à celles initialement prévues ont été mises en œuvre :

- Informations via la presse, la revue du PETR « Territoire Doubs Central » et les réseaux sociaux
- Organisation d'ateliers agricoles les 27 et 28 novembre et 3 décembre 2019
- Sorties Nature avec la Maison de l'Environnement Bourgogne Franche-Comté

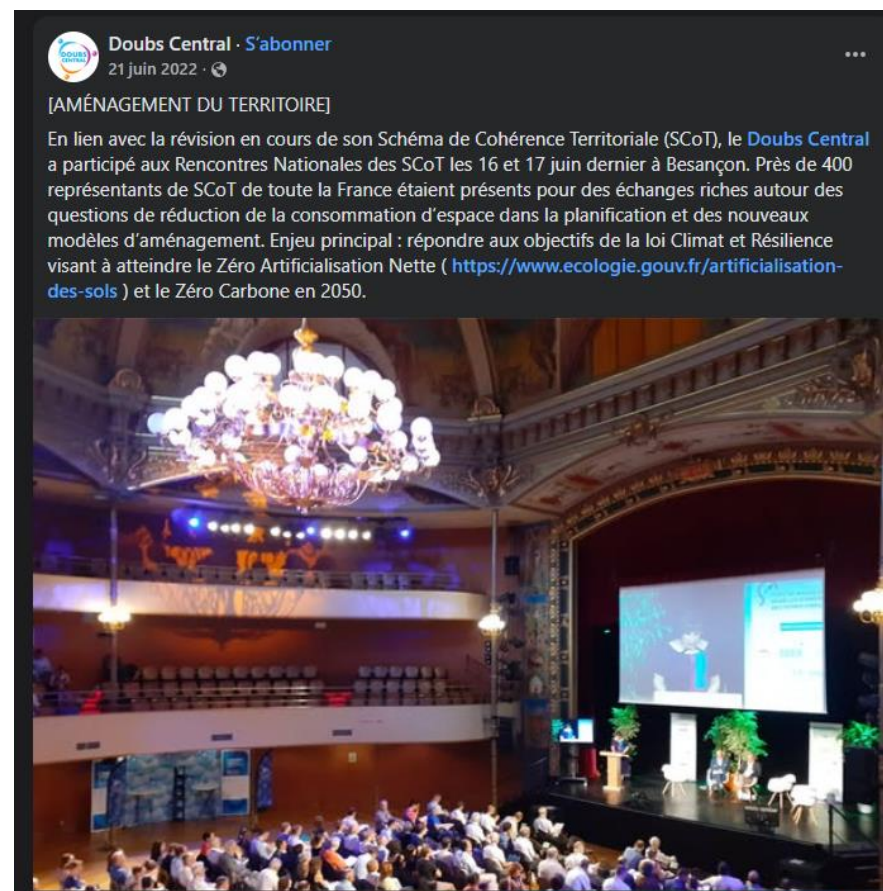
1. Information presse, revue PETR et réseaux sociaux

Au fil de la démarche, des informations complémentaires ont été diffusées afin de communiquer sur la révision du SCoT. Ces informations ont permis de compléter les modalités prévues de concertation, notamment via le site Internet et les réunions publiques.

Communication presse suite au séminaire « Doubs central 2040 » (2022) :



Communication sur les réseaux sociaux à l'occasion du séminaire « Doubs central 2040 » (2021) et des Rencontres Nationales des SCoT (2022)



Revue « Territoire Doubs Central » n°1 – Juin 2022 :



Un Schéma de Cohérence Territoriale pour garantir l'aménagement du territoire et un environnement préservé

Assurer la bonne articulation entre aménagement du territoire et préservation des ressources naturelles et des espaces, voici tout le sens donné au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce document de planification a pour objectif de fixer des règles encadrant les possibilités d'évolution du territoire notamment en matière d'habitat et de développement économique tout en veillant à réduire notre consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et à préserver les continuités écologiques. Il devra notamment répondre aux nouvelles exigences nationales visant à réduire au maximum l'artificialisation de nouveaux espaces avec un objectif de Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050.

Le SCoT doit être compatible avec le SRADDET*, porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté, au même titre que les plans locaux d'urbanisme et/ou cartes communales (qui définissent les stratégies et les autorisations d'aménagements au niveau des villes et villages du Doubs central) doivent l'être avec les orientations du SCoT.

Les communes du Doubs central bénéficient pour cela d'un accompagnement technique du PETR mais aussi de plusieurs outils d'aide à la décision délivrés par le PETR.

► En 2021, près de 25 communes ont ainsi été épaulées dans leurs démarches respectives.

Il est possible de consulter les avancées de la révision du SCoT sur notre site internet :

www.doubscentral.org

Soumettez vos avis et remarques via les registres de concertation mis à disposition aux sièges du PETR et de ses 3 communautés de communes. Un point d'étape sera organisé lors d'une réunion publique courant 2022.





AGIR pour la BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ






Frédéric Cartier
Vice-président en charge de l'urbanisme et de la planification

* SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Revue « Territoire Doubs Central » n°2 – Décembre 2023 :



Un aménagement harmonieux et cohérent

Le défi du « Zéro Artificialisation Nette »

LE SAVIEZ-VOUS ?

EN FRANCE, ENTRE 6 ET 9% DES SOLS SONT ARTIFICIALISÉS

c'est-à-dire qu'ils ont perdu leur fonction naturelle pour laisser la place à des activités humaines : habitat, réseaux de transports, activités économiques et commerciales, ...

La loi « Climat et résilience » de 2021 fixe un objectif : diviser par deux le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031 et ainsi atteindre d'ici 2050 Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Sur notre territoire, les documents d'urbanisme et en particulier le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) que pilote le Doubs central, auront un rôle à jouer pour concilier sobriété foncière et développement du territoire.

« Nous avons à cœur de concilier au sein de notre SCoT des politiques qui puissent mettre en harmonie le développement économique et l'habitat avec la préservation des ressources et des espaces naturels sensibles ».

Frédéric Cartier, vice-président en charge de l'urbanisme et de la planification



Une réunion publique
présentant l'état d'avancement de la révision du SCoT
s'est tenue en juin dernier. Les documents sont consultables sur :
www.doubscentral.org

Vous souhaitez apporter une contribution écrite ?

Des registres de concertation sont à votre disposition aux sièges du PETR et de ses communautés de communes.

2. Organisation d'ateliers agricoles

Au stade du diagnostic du SCoT, des ateliers agricoles afin de préciser les enjeux agricoles à prendre en compte dans le cadre de la révision du SCoT. Ces ateliers ont réuni des panels d'agriculteurs représentatifs des filières en place. Plus précisément, les objectifs des réunions étaient de :

- coconstruire des cartes de potentiel agricole avec les agriculteurs et partenaires agricoles du territoire et spatialiser des éléments permettant d'établir des cartes stratégiques.
- échanger sur l'organisation des filières et des débouchés sur le territoire afin de faire ressortir des éléments qualitatifs et les enjeux localisés.

Trois journées ont été organisées, une par EPCI, avec des créneaux ouverts le matin et l'après-midi. Ces journées se sont tenues les 27 et 28 novembre 2019, ainsi que le 03 décembre 2019.

Les résultats de cette concertation sont présentés dans le dernier chapitre du présent bilan (« Principaux sujets abordés dans le cadre de la concertation Grand Public »).

SOMMAIRE

- La révision du SCOT : contexte et méthode de travail
- Premiers éléments du diagnostic du SCOT relatifs à l'agriculture
- Travail par tablées autour de cartes

Invitation aux ateliers agricoles : exemple pour la Communauté de Communes des 2 vallées vertes :



PETR

Pôle d'équilibre territorial et rural

Réf : 19-239/ LP
Contact : Ludovic PELLETIER

Madame, Monsieur,

Baume-les-Dames, le 18 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Le PETR du Doubs central est une collectivité regroupant 3 communautés de communes (CC du Doubs Baumois, CC des 2 Vallées Vertes et CC du Pays de Sancey Belleherbe), soit 139 communes et 38 000 habitants.

Le PETR conduit actuellement la **révision de son document de planification SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) qui a pour but de **planifier l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années** : réduction de la consommation d'espace agricoles, protection et préservation des espaces à enjeux, mesures visant à faciliter le maintien ou le développement des activités agricoles seront autant de points développés dans ce schéma. Les communes établissant leur document d'urbanisme local devront être compatibles avec les orientations définies dans le SCoT.

Actuellement en phase de diagnostic, un volet agricole sera réalisé pour prendre au mieux en compte les enjeux des activités agricoles sur le territoire.

Afin de mener à bien cette démarche et bénéficier de votre connaissance, nous avons le plaisir de vous inviter l'un des deux **ateliers d'échange avec les agriculteurs et partenaires agricoles du secteur de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes que nous organisons le :**

MARDI 3 DECEMBRE 2019

ATELIER DU MATIN DE 09H30 A 12H00 ET ATELIER DE L'APRES-MIDI DE 14H00 A 16H30

MAIRIE DE PAYS DE CLERVAL – PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Ces ateliers seront menés en 2 temps :

- Echanges avec la salle pour appréhender les enjeux agricoles du secteur : organisation des filières et des débouchés, changements et tendances en cours, difficultés potentiellement rencontrées sur le territoire (pression urbaine, accès au foncier, conflits d'usage, circulation...).
- Travail sur carte en sous-groupe : sur la base de l'expertise des participants et à l'aide de cartes supports, délimitation sur une grande carte IGN des principaux enjeux pour l'agriculture du territoire.

En vue d'assurer la bonne organisation de cette rencontre, nous vous remercions par avance de bien vouloir confirmer votre présence en indiquant le créneau choisi (matin ou après-midi) auprès de Ludovic PELLETIER, chargé de mission SCoT, par mail à l.pelletier@doubscentral.org ou au 03-81-84-42-48.

Comptant vivement sur votre participation pour construire ensemble le SCoT du Doubs central et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, recevez, Madame, Monsieur, nos sincères et respectueuses salutations.

1 place Jean Moulin
BP 42027
25112 Baume les Dames Cedex
Tél : 03 81 84 42 48
contact@doubscentral.org

Frédéric CARTIER
Vice-Président en charge du SCoT
PETR du Doubs central

Rémy NAPPEY
Président
PETR du Doubs central

www.doubscentral.org




3. Sorties nature

5 sorties nature ont été organisées sur le Doubs central en 2020 et 2021. Celles-ci, ouvertes aux habitants et aux élus du territoire, avaient pour objectif de mieux comprendre les enjeux autour de la biodiversité et de faire le lien avec les documents d'urbanisme dont le SCoT. Ces rencontres ont permis de sensibiliser sur les enjeux de biodiversité, en faisant des focus sur certaines espèces à protéger, en fonction des secteurs géographiques.

Commune	Espèce ciblée	Habitat recherché	Enjeu
Belleherbe	Les hirondelles de nos villages	Milieu urbain / villageois	Hirondelles de fenêtre et hirondelles rustiques en déclin, comment cohabiter avec elles ?
Blussangeaux	Le castor	Milieu aquatique - berges de rivière	Mieux connaître cette espèce et savoir comment cohabiter avec elle.
Rougemont	La chevêche d'Athéna (chouette)	Vergers	Inviter et initier à la prospection participative et à la protection des espèces cavicoles présentes dans les vergers et les zones bocagères.
Baume les Dames	La faune des villes	Milieu urbain	Mieux identifier/connaître les espèces présentes en milieu urbain et sensibiliser à leur protection.
Ougney-Douvot	La couleuvre vipérine	Milieu sec et rocaillieux à proximité d'une rivière / murets en pierre	Espèce rare et protégée.



Concertation des élus et des partenaires Phase par Phase

1. Instances mobilisées

L'élaboration du SCOT a nécessité l'organisation de nombreuses réunions de travail, avec en particulier :

- Des Bureaux syndicaux, pour piloter la démarche ;
- Des Comités Syndicaux et des Conférences des Maires permettant de mobiliser plus largement les élus du territoire ;
- Des réunions territoriales réservées aux EPCI, permettant de présenter les avancées du projet aux élus communautaires ;
- Des ateliers thématiques ouverts de manière assez large aux élus du territoire (maires et membres du Comité Syndical) et aux partenaires (PPA et Conseil de Développement) pour coconstruire les propositions de contenu ;
- Des réunions PPA permettant de présenter l'avancement de la démarche aux Personnes Publiques Associées.

2. Etape 1 : Diagnostic de territoire

Les réunions suivantes ont été organisées dans le cadre de la concertation des élus et des partenaires durant la phase de diagnostic de territoire :

Bureau Syndical	02 septembre 2019	Lancement de la démarche, présentation de la méthode
5 Ateliers thématiques	Novembre - Décembre 2019	Approfondissement des constats et enjeux à traiter par thématique : - Habitat - Armature urbaine et mobilités - Aménagement économique - Paysage - Environnement
Réunion PPA	18 février 2020	Présentation des premières conclusions du diagnostic
Comité Syndical	25 février 2020	Présentation des premières conclusions du diagnostic
Bureau Syndical	05 octobre 2020	Finalisation du diagnostic et validation des enjeux
Comité Syndical	10 décembre 2020	Finalisation du diagnostic et validation des enjeux

Ateliers thématiques de 2019 :



Extraits de la présentation aux PPA :

Cette réunion a porté sur la présentation du diagnostic. 18 personnes y ont participé en dehors des agents du PETR, de l'ADU et des bureaux d'études missionnés pour la révision du SCoT.

Le contexte de la révision - extension

- Un passage de 98 communes à 139 communes avec refonte des EPCI
- Une extension qui amène de nouveaux enjeux : équilibres inter-SCoT avec le SCOT de Besançon, compatibilité avec la charte du PNR du Pays Horloger
- Des attentes nationales et régionales renforcées : artificialisation, transition énergétique, commerce...

Le périmètre du SCoT et les 139 communes du Doubs central

Périmètre du SCoT du Doubs Central approuvé le 12 décembre 2016

- Communauté de communes des 2 Vallées Vertes
- Communauté de communes du Doubs Baunois
- Communauté de communes du Pays de Sancy - Belleherbe
- Communes anciennement couvertes par le SCOT de Besançon
- Autonome

Principales dynamiques à l'œuvre

- Un socle environnemental attractif et sensible
- Un socle agricole, forestier et paysager créateur de richesses
- Des dynamiques socio-économiques qui se maintiennent, non sans difficultés
- Des déséquilibres territoriaux difficiles à résorber
- Des enjeux fonciers à (re)considérer

> DES ENJEUX QUI SE CONFIRMENT par rapport au SCOT en vigueur

ENJEUX DU SCOT EN VIGUEUR :

- Un territoire attractif, qui fonctionne avec les agglomérations proches
- Des activités dynamiques, dans un cadre environnemental et paysager fondateur
- Des dynamiques d'urbanisation qui questionnent l'attractivité du territoire à long terme

3. Etape 2 : Projet d'Aménagement Stratégique

Les réunions suivantes ont été organisées dans le cadre de la concertation des élus et des partenaires durant la phase de projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

A noter que la phase PAS a pris plus de temps qu'initialement prévu, car elle a été marquée par une « pause » dans les travaux entre 2023 et 2025. En effet, après un premier débat d'orientations en juin 2023, les élus ont souhaité attendre l'approbation du SRADDET modifié (octobre 2024), qui décline la loi Climat et Résilience et engendre donc des impacts conséquents sur le projet de SCoT. Le PAS a été modifié pour intégrer le SRADDET modifié, et un second débat d'orientations s'est tenu en juin 2025.

Atelier Commerce	30 novembre 2020	Premières réflexions sur l'encadrement commercial pour préparer le PAS
Séminaire « Doubs central 2040 »	08 septembre 2021	Réflexion prospective sur l'évolution du territoire à travers un « jeu de cartes »
Bureau Syndical	16 novembre 2021	Présentation de premières orientations pour le PAS
3 réunions EPCI	Novembre-Décembre 2021	Présentation de premières orientations pour le PAS
Bureau Syndical	07 novembre 2022	Validation des orientations du PAS
Réunion PPA	28 mars 2023	Présentation des orientations générales du PAS
Comité Syndical	15 juin 2023	Premier débat d'orientations sur le PAS
Réunion Publique	15 juin 2023	Présentation des orientations du PAS aux habitants
Bureau Syndical	07 octobre 2024	Arbitrage sur la reprise des travaux en lien avec l'approbation du SRADDET
Comité Syndical	18 mars 2025	Reprise des travaux et présentation des impacts du SRADDET modifié sur le projet
Comité Syndical	30 juin 2025	Second débat d'orientations sur le PAS

Atelier Commerce – extrait des réflexions



Extraits de la présentation aux PPA

Cette réunion a porté sur la présentation du Projet d'Aménagement Stratégique et a réuni. 18 personnes en dehors des agents du PETR, de l'ADU et des bureaux d'études missionnés pour la révision du SCoT.

Organiser l'accueil des activités économiques

Objectif du PAS :

- **Conforter l'armature économique du territoire**
- Soutenir la présence des activités industrielles sur le pôle de Baume-les-Dames (via Europolys)
- Renforcer la vocation commerciale d'Isle-sur-le-Doubs et maintenir les activités industrielles sur ce pôle
- Soutenir également les filières industrielles et la vocation agro-alimentaire du pôle Pays-de-Clerval / Anteuil
- Soutenir la vocation commerces et services de proximité des autres pôles ayant une fonction de « relais » auprès des habitants

➤ **Mise à jour des zones d'activités économiques principales**

- ZAE communales et zones d'importance de par leur surface ou par le nombre d'emplois

Armature économique

Communes	ZAE stratégiques
Baume-les-Dames / Autrechaux / Verme	Europolys, Bois Carré, Champvans
L'Isle sur le Doubs / Rang	ZA Rang, Combe Rossier
Pays-de-Clerval / Anteuil	ZA Dellingen, ZA Santolche
Sancey / Vellerot-les-Belvoir	ZA Vellerot
Rougemont / Cuse et Adisans	ZA Rougemont, ZA du Pré Rond
Arcey	ZA artisanale et commerciale d'Arcey
Roulans	ZA Sous la Plante
La Tour de Sçay	ZA artisanale de La Tour de Sçay

Appuyer le développement sur les centralités urbaines et villageoises

Objectifs du PAS :

- **Reconquérir les friches et résorber la vacance**
 - L'identification de plusieurs sites prioritaires pour des opérations de renouvellement urbain
- **Anticiper la mutation et la densification des tissus urbains existants, en particulier dans les polarités**
 - centralités historiques, friches économiques, secteurs résidentiels et mixte vieillissants et la densification des secteurs pavillonnaires peu denses...
- **Valoriser les dents creuses**
 - Concilier l'objectif de densification avec les enjeux de protection des dents creuses contribuant à la qualité paysagère et environnementale du lieu (prise en compte des risques, de la trame verte et bleue, la richesse écologique, etc.)
- **Rapprocher les nouvelles opérations des centralités urbaines et villageoises**

Principes de production de logements

1. **RENOVER** les logements vacants, réhabiliter des bâtiments en logements (changement d'usage)
Non consommateur de foncier
2. **RECONQUÉRIR** les friches et les espaces déjà artificialisés
Non consommateur de foncier
3. **CONSTRUIRE** des logements sur du foncier neuf en ciblant en priorité les espaces situés au sein de l'enveloppe urbaine (dent creuse, espace de densification)

Grande Rue à l'Isle-sur-le-Doubs

4. Etape 3 : Document d'Orientation et d'Objectifs

Les réunions suivantes ont été organisées dans le cadre de la concertation des élus et des partenaires durant la phase de Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

4 ateliers thématiques	14 et 19 mai 2025	Approfondissement des dispositions du DOO par thématique : - Habitat - Trame Verte et Bleue - Economie – commerce - Paysages
Bureau Syndical	02 juin 2025	Bilan des ateliers et validation de premières dispositions pour le DOO
3 réunions EPCI	Juin 2025	Présentation des premières dispositions proposées pour le DOO
Comité Syndical	30 juin 2025	Présentation des dispositions pour le DOO suite aux rencontres des EPCI
Réunion PPA	09 septembre 2025	Présentation des dispositions envisagées pour le DOO
Bureau Syndical	06 octobre 2025	Arbitrages suite au Comité Syndical et à la réunion PPA, travail sur le DOO rédigé
Comité Syndical	13 octobre 2025	Présentation du projet de DOO en Comité Syndical
Réunion Publique	30 octobre 2025	Présentation des dispositions envisagées dans le DOO aux habitants
Bureau Syndical	24 novembre 2025	Finalisation du projet de SCoT avant arrêt

Ateliers thématiques sur le DOO – extraits :

ATELIER DOO : OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENT ET RÉPARTITION

→ CE QUE DIT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE : LES AMBITIONS DU SCoT

AXE 1 : PRÉSERVER UN CADRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER REMARQUABLE, SUPPORT DE DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

- Organiser l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants
- Adapter l'offre de logements sur le territoire, pour stabiliser les parcours résidentiels à l'échelle du SCoT
- Diversifier l'offre de logements en produisant en particulier des logements plus petits, du locatif, des logements abordables et adaptés aux personnes âgées
- Assurer le rééquilibrage démographique entre pôles de l'armature urbaine et commune rural en produisant 1 logement sur 2 dans les pôles

AXE 2 : ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET ÉCONOMIQUE EN S'APPUYANT SUR UNE ARMATURE URBAINE CONSOLIDÉE ET FONCTIONNELLE

AXE 3 : TENDRE VERS UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ÉCONOMIE ET DURABLE



→ ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Une perte récente de population sur le Doubs Central (- 770 habitants entre 2015 et 2021)
- Des logements produits malgré la baisse de population : une absence de lien mécanique entre l'évolution démographique, la production de logements et la consommation de foncier
- Logements produits pour répondre aux besoins liés au desserrement des ménages (répondre au vieillissement, assurer les besoins en logements des couples qui se séparent, loger les jeunes qui quittent le domicile parental, etc.)
- Des évolutions sociodémographiques qui nécessitent de faire évoluer l'offre en logements (type, mode d'occupation, taille, ...)

	Évolution de la population entre 2015 et 2021 (INSEE)	Évolution de la population entre 2015 et 2021 (INSEE)	Nombre de logements produits entre 2015 et 2021 (INSEE)	Nombre de logements vacants entre 2015 et 2021 (INSEE)
CC des Deux Vallées Vertes	- 770	- 770	1 200	2 200 (15%)
CC Pays de Sancy Belleherbe	- 100	- 100	1 200	2 200 (15%)
SCoT du Doubs Central	- 870 habitants	- 770 habitants	1 200 logements	2 200 logements vacants en 2021



Proposition pour le DOO : Définir des objectifs de production de logement

- Actualiser les objectifs chiffrés de production de logements au regard des tendances passées : viser la stabilisation de la population
- Conserver la répartition des objectifs de production de logements du DOO en vigueur selon l'armature territoriale et par EPCI
- Conserver l'objectif de produire 1 logement sur 2 dans les bourgs

En chiffres, horizon 2025 – 2045 :

- Accueillir une croissance démographique de +0,85% en 20 ans, soit 0,04% par an en moyenne à l'échelle du SCoT
- Accueil de 310 habitants
- Produire 1 850 logements à l'échelle du SCoT entre 2025 et 2045 pour maintenir la population et accueillir de nouveaux ménages

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS À L'HORIZON 2045	
CC des Deux Vallées Vertes	790 logements
Dont Isle-sur-le-Doubs	205
Dont Pays-de-Clerval	65
Dont Rougemont	65
Dont Arcey	75
CC Doubs Baumois	790 logements
Dont Baume-les-Dames	345
Dont Roulers	55
CC Pays de Sancy Belleherbe	270 logements
Dont Sancy	85
Dont Belleherbe	35
TOTAL SCoT	1 850 logements

Produire un logement ≠ construire un logement

Produire un logement c'est, ...

- Remettre sur le marché un logement vacant
- Transformer une grange en logement
- Construire un logement neuf
- Démolir un vieux bâtiment et reconstruire un logement à la place
- ...

Précisions ?



Extraits de la présentation aux PPA :

Cette réunion a porté sur la présentation de la deuxième version du Projet d'Aménagement Stratégique prenant en compte des évolutions prises en compte en 2025 et sur la présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs. 7 personnes ont participé à cette réunion en dehors des agents du PETR, de l'ADU et des bureaux d'études missionnés pour la révision du SCoT.

Principales évolutions depuis le débat de juin 2023

➤ Repositionnement de la **trajectoire foncière** du SCoT en lien avec la loi Climat et le SRADDET approuvé en octobre 2024

Objectif fixé dans le SRADDET pour la période 2021-2030 :

- Consommation de référence 2011-2020 = 266 ha
- Réduction de la consommation de -47%, soit 142 ha

Objectif fixé dans le SCoT pour la période 2021-2030 :

- Consommation de référence 2011-2020 = 250 ha (donnée actualisée)
- Réduction de la consommation de -47%, soit 130 ha

	Tendances passées (2011 - 2020)	Période 2021-2030 Objectif de -47%	Période 2031-2040 Objectif de -60%	Période 2041-2045 Objectif de -85%
Rythme de consommation annuel	25 ha / an	13 ha/an	10 ha / an	3.75 ha / an
Enveloppe totale	250 ha	130 ha	100 ha	15 ha

1. Organiser l'offre de logements

Dans les documents d'urbanisme...

- ✓ Prévoir la production de logements en respectant les objectifs chiffrés du SCoT
- ✓ Affiner la répartition de la production par commune dans le cadre d'une délibération communautaire
- ✓ Prévoir une offre de logements diversifiée :
 - ✓ En termes de typologie
 - ✓ En termes de formes urbaines (intermédiaires, petit collectif)

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS ENTRE 2025 et 2045 (bordure de logements y compris requalification)	
CC des Deux Vallées Vertes	900 logements
Dont Isle-sur-le-Doubs	255
Dont Pays-de-Cleval	75
Dont Rougemont	70
Dont Arcey	80
Dont villages	420
CC Doubs Basaiois	900 logements
Dont Baume-les-Dames	425
Dont Roulers	65
Dont villages	410
CC Pays de Sancerre Belleherbe	300 logements
Dont Sancerre	95
Dont Belleherbe	40
Dont villages	155
TOTAL SCoT	2100 logements

Nouveaux éléments :

- Redéfinition des objectifs de production de logements : passage de 139 à 105 logements par an
- Redéfinition des besoins fonciers : passage de 156 ha sur 15 ans à 90 ha sur 20 ans
- Objectifs de diversité de l'offre dans les villages

Principaux sujets abordés dans le cadre de la concertation Grand Public

1. Sujets abordés dans le cadre des ateliers agricoles sur le diagnostic (novembre 2019)

Sujets abordés par les participants	Modalités de prise en compte dans l'élaboration du SCoT
Alimentation - Déficit de production légumes / fruits - Déficit de producteurs pour répondre à la demande - Manque d'outils de transformation locaux	Le SCoT a intégré plus fortement, dans le cadre de la révision, les enjeux de renforcement de l'alimentation locale : - Le PAS intègre des objectifs concernant le renforcement de la diversification, et des circuits de proximité (transformation, commercialisation...) ; - Le DOO intègre des nouvelles prescriptions pour anticiper, dans les documents d'urbanisme, les besoins associés au développement des filières de proximité. - Comme dans le SCoT précédent, les espaces favorables pour le développement des productions spécialisées (légumes et fruits en premier lieu) sont à préserver prioritairement.
Foncier - Difficultés d'accès au foncier - Pression foncière forte en zone AOC Comté - Hausse des coûts	Les difficultés d'accès au foncier évoquées dans les ateliers agricoles concernent en premier lieu la pression sur les terres par les agriculteurs, qui cherchent à étendre les exploitations, ce qui génère des difficultés pour les installations, et des hausses de prix, notamment en zone AOC Comté. Malgré cela, le SCoT a intégré cette problématique, en limitant l'impact des dynamiques d'urbanisation sur le foncier agricole, via :

	- La réduction de l'artificialisation et l'atteinte à l'horizon 2050 d'une trajectoire « Zéro Artificialisation Nette », conformément à la loi ; - La prise en compte renforcée de la valeur agricole des terres dans les choix d'urbanisation.
Agriculture biologique - Difficultés de valorisation en AB	Le SCoT a peu d'impact sur le marché alimentaire et les difficultés de valorisation en AB. Toutefois, il identifie bien les espaces concernés par les labels (dont les parcelles AB) comme des espaces à protéger prioritairement (prescription n°20).
Changement climatique - Raréfaction de la ressource en eau - Sécheresse - Besoin de maintenir les haies - Besoin de préserver les zones humides	L'adaptation au changement climatique représente une problématique majeure, qui a toute sa place dans le SCoT, place renforcée par rapport au SCoT précédent. Les problématiques abordées en atelier ont été prises en compte dans l'élaboration du projet, le SCoT prévoyant notamment : - Des dispositions pour garantir la compatibilité de l'urbanisation avec la disponibilité de la ressource, ainsi que le développement des économies de consommation (prescription n°94) ; - Des dispositions pour préserver le foncier agricole, le besoin de surface des exploitations risquant d'aller croissant (du fait de la sécheresse) ; - Des principes clairs de préservation des réseaux de haies (prescriptions n°13, 16, 18, 19) et des zones humides (prescriptions n°6 à 9)

ENR - Risque de compétition sur les sols (alimentation VS production ENR)	Le développement des projets d'ENR sur les espaces agricoles représente effectivement un enjeu, compte tenu de l'importance de maintenir les surfaces pour l'alimentation. Depuis 2019 (tenue des ateliers), le cadre national a été clarifié et permet d'éviter les dérives : seul l'agrivoltaïsme peut être développé sur les espaces agricoles. Les projets photovoltaïques au sol (non agrivoltaïques) ne peuvent être accueillis que dans un cadre précis, sur la base d'un document cadre rédigé par la Chambre d'Agriculture. Le SCoT s'est toutefois saisi du sujet avec une nouvelle prescription dédiée à l'encadrement des projets d'énergies renouvelables (prescription n°33).
Mobilités - Difficultés de circulation ressentie dans les traversées de villes / villages	Le SCoT prend en compte la problématique des mobilités agricoles, et des traversées de villes et de villages. Une prescription est prévue pour que ce sujet soit traité dans les documents d'urbanisme locaux (prescription n°21).

2. Sujets abordés dans le cadre de la réunion publique sur le PAS (juin 2023)

Sujets abordés par les participants	Modalités de prise en compte dans l'élaboration du SCoT
Changement climatique - Importance du suivi du phénomène dans la durée / actualisation progressive du diagnostic	Les participants ont insisté sur l'envergure du phénomène de changement climatique, et sur le nécessaire suivi dans le temps de ses impacts. Le SCoT a considérablement renforcé la place donnée aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, avec un renforcement du PAS par rapport au SCoT précédent, et des prescriptions de l'axe 3. Le suivi des incidences du changement climatique relève des politiques des collectivités dans leur ensemble, PCAET en premier lieu, et non spécifiquement du SCoT.
Biodiversité - Définition et modalités d'identification des continuités écologiques	Les participants se sont interrogés sur les modalités d'identification des continuités écologiques. Un travail important a été réalisé par le PETR avec des naturalistes (LPO) pour l'identification de la trame verte et bleue à une échelle fine (par commune). Ce travail a été repris pour affiner la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SCoT, qui s'est considérablement précisée par rapport au SCoT précédent. Le nouveau SRADDET a également été pris en compte à ce niveau.
Economie - Craintes que le SCoT empêche l'accueil d'activités dans les villages	Le SCoT n'empêche pas l'accueil d'activités dans les villages, au contraire : - L'accueil des activités peut se faire dans les tissus bâtis existants de toutes les communes, il s'agit d'ailleurs d'une priorité affirmée (prescription n°50) ;

- Modalités de répartition des « droits d'extension » entre les différentes ZA	- Le SCoT réserve une enveloppe foncière destinée à l'accueil des activités « hors ZA stratégiques » (prescription n°51), ce qui regroupe à la fois l'évolution proportionnée des petites ZA (2ha maximum sur une ZA), et la réponse aux besoins ponctuels des entreprises (agrandissements, relocalisations...). Concernant le développement des zones d'activités, un travail fin a été fait avec les EPCI, compétents en matière d'aménagement économique. Ce travail a permis d'identifier des ZA « structurantes », prioritaires pour l'accueil d'extensions au cours des 20 prochaines années. Les projets de développement de chaque Zone d'Activité ont été recensés finement, et considérés. La répartition des volumes fonciers prévus dans le SCoT par EPCI tient compte des projets connus, mais également de l'évaluation des besoins pour l'accueil d'entreprises. Les élus ont effectué des arbitrages volontaristes pour conforter les capacités d'accueil d'entreprises pour le territoire, avec un volume foncier réservé pour les activités économiques équivalent à celui réservé au développement de l'habitat.
Habitat - Difficultés ressenties pour mobiliser les dents creuses (rétention)	Le PETR est conscient des difficultés rencontrées sur le terrain pour mobiliser les dents creuses, la rétention étant un phénomène réel, notamment sur ce territoire rural où la pression immobilière est faible. Cette réalité est prise en compte dans le projet de SCoT, qui prévoit dans la prescription n°80 :

- Prise en compte des besoins de qualité de l'offre de logements au-delà de la quantité - Besoin d'offre de logements diversifiée	- La possibilité pour les documents d'urbanisme locaux d'identifier des dents creuses « à ne pas densifier », à l'appui de critères précis ; - La possibilité d'avoir recours, dans les documents d'urbanisme locaux, à des coefficients de rétention foncière afin de prendre en compte les réalités locales. Concernant l'enjeu de qualité et de la diversité de l'offre de logements, ce sujet est bien traité dans le SCoT, et a été rediscuté dans le cadre de la révision. Le SCoT prévoit des objectifs clairs pour diversifier et qualifier l'offre (prescription n°45). Dans le cadre des ateliers de travail sur l'habitat, ce sujet a été abordé et il a été souhaité que le SCoT intègre des objectifs de diversité pour les villages, alors qu'il n'en fixait auparavant que pour les polarités de l'armature urbaine.
- Importance de la rénovation des logements vacants	La rénovation des logements vacants représente un objectif fondamental dans le SCoT. Le diagnostic a clairement mis en évidence la problématique du développement de la vacance, et le parc vacant représente un gisement pour accueillir du développement tout en consommant moins d'espace. Le SCoT prévoit la mobilisation des logements vacants, notamment pour atteindre les objectifs de production de logements « sans consommation foncière » (prescription n°78). Ces objectifs ont été considérablement renforcés en volume par rapport au précédent SCoT, en lien avec la déclinaison de la loi Climat et Résilience.

Services - Maintien des services à la personne pour permettre le maintien à domicile	Le PETR a conscience de l'importance du maintien des services sur tout le territoire. Ce maintien représente un défi important dans un contexte de stagnation démographique et de recul des services publics. Si le SCoT ne peut agir directement sur le maintien des services (celui-ci relevant des politiques opérationnelles de l'Etat et des collectivités), il prévoit des dispositions pour l'encourager : - Le maintien de l'offre est affiché comme une ambition forte dans le PAS (chapitre 3.1) ; - Dans le DOO, des prescriptions sont prévues afin de bien anticiper le renforcement des services dans les documents d'urbanisme locaux. Des plafonds fonciers ont également été réservés pour l'aménagement des équipements, ce qui n'était pas prévu dans le SCoT précédent (prescriptions n°58 et 59).
--	---

3. Sujets abordés dans le cadre de la réunion publique sur le DOO (octobre 2025)

Sujets abordés par les participants	Modalités de prise en compte dans l'élaboration du SCoT
Déclinaison du SCoT dans les documents locaux - Mise en compatibilité des documents existants - Modalités pour les communes soumises au RNU	Concernant la mise en compatibilité des documents existants, elle est prévue par la loi. Des délais de mise en compatibilité sont prévus, de 1 an ou 3 ans suivant la date d'entrée en élaboration / révision des documents locaux. La plupart des documents existants sont concernés par un délai de 3 ans pour engager une mise en compatibilité. Le PETR a précisé que, pour les communes soumises au RNU, le SCoT ne s'appliquerait que très partiellement, étant donné que c'est le Règlement National qui s'applique directement.
Agriculture - Possibilités d'accueil des logements de fonction des agriculteurs	Les participants ont questionné l'impact du SCoT sur les principes actuellement appliqués pour le développement des logements d'agriculteurs à proximité des exploitations. Le PETR a souligné que le SCoT ne se positionnait pas sur ce sujet. Une doctrine est en application au niveau du Département et elle n'est pas remise en cause.
Equipements - Cas de figure concernés par le foncier réservé aux équipements	Les participants se sont interrogés sur les projets concernés par le foncier réservé aux équipements. Le SCoT prévoit 20 hectares sur 20 ans pour le développement des équipements, principalement pour les équipements de proximité (pas de projet structurant identifié). Il a été précisé que ce foncier devait répondre aux besoins pour les équipements des communes : espaces publics, stationnements, extension de bâtiments municipaux, cimetières par exemple.

- Opportunité de couvrir la piscine de Baume-les-Dames	La prise en compte de ces aménagements est essentielle car ils peuvent générer de la consommation foncière. Un participant a questionné l'opportunité de couvrir la piscine de Baume-les-Dames, pour renforcer son usage au service de tous, considérant l'impact favorable sur la santé. Ce projet n'a pas été spécifiquement abordé dans le SCoT, semblant davantage relever des réflexions du PLU de Baume-les-Dames.
Droits à construire - Modalités de répartition entre les communes	Le SCoT ne répartit pas les plafonds fonciers à la commune, mais par secteur géographique. Pour les zones d'activités, c'est aux schémas de développement économique des EPCI, compétents en la matière, de bien répartir les plafonds fonciers prévus au SCoT (sans oublier de bien justifier les besoins). Pour l'habitat, le SCoT répartit les plafonds fonciers par EPCI et en fonction de l'armature urbaine, ce qui facilitera sa déclinaison dans les PLU. En l'absence de document intercommunal, il est prévu des délibérations communautaires pour acter de la répartition des volumes de logements entre les villages (prescription n°47). Ces délibérations ont été mis en place de manière efficace dans le cadre du SCoT précédent et cet exercice sera à réitérer.
Habitat - Intérêt de la densification / rénovation par rapport aux extensions	Les participants de la réunion publique ont souligné l'intérêt des opérations de densification / rénovation, qui coûtent moins que les extensions en aménagements. Le SCoT a bien intégré cette problématique, avec des objectifs ambitieux de production de

	logements « sans consommation foncière » (prescription n°78).
Economie - Restrictions pour l'accueil des petits commerces dans les zones commerciales	Les participants ont souligné l'importance de conserver de la flexibilité pour l'accueil des petits commerces dans les principales polarités commerciales du territoire (Baume-les-Dames et l'Isle sur le Doubs en premier lieu). Des projets d'installation (opticiens par exemple) peuvent ne pas trouver de solutions dans les centralités faute de locaux adaptés. Cette problématique a été prise en compte dans le cadre du SCoT, en fixant un seuil minimal de surface assez bas (100 m² de surface de vente) pour les nouvelles unités commerciales dans les Secteurs d'Implantation Périphériques (SIP). Ce seuil permet d'envisager l'accueil d'activités comme les opticiens. Une vigilance est à conserver pour éviter les phénomènes de transfert de commerces existants depuis les centralités vers les SIP.